



TROISIEME SERMON, sur ces paroles,

Ayant fait par soy mesme la purgation de nos pechez, il s'est assis à la dextre de la Majesté és lieux tres-hauts.



R E R E S B I E N - A I M E Z
E N N O S T R E S E I G N E V R :

C'est vne chose qui a esté reuelée dès le commencement, & dont la reuelation a esté representée en diuers types, comme en des tableaux, & renouellée de temps en temps par les paroles des Prophetes, que comme le Redempteur du monde auoit beaucoup à souffrir quand il seroit manifesté, aussi ses souffrances deuoient elles estre suiuiues de grandes gloires. Si dans cét oracle que Dieu prononce pour releuer les esperances de la race humaine, qui estoient tombées à terre par le peché, il dit que le serpent briserait le talon à la semence de la femme, ce qui a esté executé en la Passion de Christ, il dit aussi que la semence de la femme écraserait la teste du serpent, ce qui contient vne prediction de la victoire du Messie. Si la

mort d'Abel, tué par son frere, a representé cōme vne image de ce que les Iuifs, les freres de nostre Seigneur selon la chair, machineroient quelque jour & executeroient contre luy, le transport d'Henoc la haut au ciel sans voir la mort, a esté vn bel emblême de l'Ascension de nostre Seigneur Iesus Christ dans les lieux celestes. Si dans le sacrifice qu'Abraham auoit resolu de faire de son fils Isaac, par où il fut amené jusques aux portes de la mort, il y a eu quelque ombre de l'oblation qui deuoit estre faite de la personne du Sauueur en la plenitude des temps : dans sa deliurance, qui cōme dit l'Apostre en quelque lieu, ressembloit à vne resurrection, il y a eu vne representation de celle par laquelle nostre Seigneur est fortly glorieusement du sepulchre. Il en est de mesmes de tous les endroits où ce diuin mystere nous est predit & prefiguré. Ioseph est reduit à vne misere extreme dans les fosses & dans les prisons, ce qui a representé la descente de nostre Seigneur dans le tombeau : mais il a esté deliuré de là, & élevé à vne puissance semblable à celle de Pharaon, enquoy nous voyons vn crayon de la resurrection de Christ & de son exaltation, pour s'asseoir à la dextre de son Pere. Dauid est exposé à

diuers combats, mais il en demeure victorieux, & comme ses persecutions l'ont souuent reduit à vn estat fort calamiteux, & dans lequel on voit vne image des souffrances du Fils de Dieu, il ya dans la splendeur du regne de Salomon vn portrait de la gloire que nostre Iesus possede maintenant dans le sanctuaire de son Pere. E s'aye au 53. de ses Reuelations predict bien certainement qu'il deuoit estre mené à la tuërie comme vn Agneau: mais il ajouste incontinent qu'il a esté enleué de la force de l'angoisse & de la condamnation, & qu'au reste sa durée apres cela, deuoit estre perpetuelle. En fin, comme Ionas a esté englouty dans le ventre du poisson, & a passé dans cét abyfme trois jours & trois nuits, il a esté reuomy sur le riuage par le commandement de Dieu, ce qui a bien sans doute signifié que le Seigneur Iesus deuoit estre englouty dans le tombeau, mais que la mort le deuoit rendre par la puissance de Dieu, & le remettre en la jouissance de la lumiere de la vie. Mais bien que cela ait esté ainsi predict, & comme portrait deuant les yeux du peuple d'Israël, si est-ce que d'vn costé ces predictions ont esté si imparfaites, & ces types si enigmatiques, à cause de la condition des temps: & que de l'autre

les entendemens des hommes estoient si peu éclairés de la grace de l'Esprit, parce qu'alors l'Eglise estoit encore en son enfance, que ç'a esté vn secret qui n'a jamais esté entendu jusques à l'accomplissement des temps par l'euenement des choses mesmes. Mais en la manifestation du Redempteur, par les choses qui luy sont arriuéés en l'œconomie de sa chair, & par celles qui ont suiuy ses souffrances, nous auons clairement appris que Iesus Christ a esté liuré pour nos offenses, qu'il est ressusité pour nostre justification, & qu'il est monté là haut au Ciel pour y prendre possession de son royaume à la main droite de son Pere. C'est ce que je me propose de vous expliquer aujourd'huy brièvement moyennant la grace de Dieu, en traittant la fin du passage que je viens de lire deuant vous, où il est dit que Christ *ayant fait par soy mesme la purgation de nos pechez, s'est assis à la dextre de la Majesté es lieux tres-hauts*. Car comme vous voyez, ces paroles contiennent manifestement ce grand & glorieux mystere. Prestez moy donc encore cette fois vostre attention en la deduction que j'ay à vous faire de quatre choses en cét ordre. C'est que nous verrons premierement ce que signifient ces termes, *la purgation de nos pechez*,

Puis apres, comment nostre Seigneur l'a faite *par soy mesme*. En troisiéme lieu, ce que veulent dire ces paroles, qu'*il s'est assis à la dextre* de Dieu. Et en fin, pourquoy il exprime le nom de Dieu par celuy de *Majesté*, & pourquoy il a adjouisté, *és lieux tres-hauts*. Or quant à la premiere de ces choses, cette parole, *peché*, signifie generalement tout ce qui est contraire à la pieté que nous deuons à Dieu, à la charité dont nous sommes obligez enuers nos prochains, & à la temperance & honnesteté qui conuient à l'excellence de nostre nature. Et cela se doit entendre tant des choses qui consistent en actions qui se produisent au dehors, ou qui sont des operations de nos facultez, que de celles qui consistent en habitudes qui ont leur siege & leur residence dans les facultez mesmes de nos ames. Et quand je dis les habitudes, j'entends, non pas seulement celles que nous pouuons auoir acquises par la coustume de faire de mauuaises actions; comme il n'y a personne qui reuoque en doute que cela ne se puisse nommer du nom de *peché*; mais encore cette forte & inuincible inclination que nous auons naturellement au mal, & que nous appellons ordinairement du nom de *Peché originel*; parce

qu'encore que nous le tirions de l'origine de laquelle nous sommes issus, il ne laisse pas d'estre peché pourtant, & l'Apostre le qualifie ainsi au chap. 7. de l'Epistre aux Romains. Et de fait, c'est vne constitution vicieuse en elle-mesme, & qui nous pousse naturellement à toute sorte de mal. Or en quelque égard que l'on considere le peché, soit en habitudes ou en actions, l'Escriture sainte a accoustumé de le représenter sous l'idée d'une souillure, d'une impureté, d'une immondicité & d'une tache, qui corrompt & qui défigure les choses auxquelles elle est attachée, & qui offense les yeux quand on les jette dessus. En effect, le peché qui consiste en actions, gaste la conuersation extérieure, & la rend odieuse & choquante aux yeux des hommes. Et celuy qui consiste en habitudes, souille l'intérieur de l'homme & le rend haïssable aux yeux de Dieu. Et si nous auions les yeux assez perçans pour penetrer jusques dans l'ame d'un méchant homme, nous y verrions par tout des choses qui nous feroient de l'horreur. Car dans cette partie supérieure qu'on appelle l'intelligente & la raisonnable, nous apperceurions les erreurs les heresies, les idolatries & les superstitions & ces autres pestes semblables qui infecten

ce qu'il y a de plus spirituel en luy. Dans la partie inferieure qu'on appelle dans les Ecoles du nom d'appetit sensuel, nous verrions au lieu où loge la conuoitise, l'yurognerie, la gourmandise, la paillardise, la dissolution, & les vices de cette nature, qui sont comme des bestes sales, gifantes en de l'ordure, & vilaines à regarder. Et dans l'appartement de la colere, nous verrions le desir de la vengeance, les meurtres, les enuies, les contentions, & les autres vices semblables, comme dans vne cauerne profonde, des lions, & des ours, & des pantheres, & toutes telles autres sortes de bestes sauuages qui manifestent leur ferocité par de fiers & horribles hurlemens. Cette souillure du peché donc, peut estre considerée en deux differens égards : c'est assauoir entant que comme je viens de dire cela corrompt nos facultez, & gaste leurs operations, & entant que cela cause de l'irritation à la justice de Dieu, & nous oblige à la souffrance de sa vengeance. Et ces deux égards du peché sont absolument inseparables, tant par la nature de la chose, que par celle de Dieu mesme, & de ce que nous appellons ordinairement justice en luy. Car aucun n'a jamais esté corrompu de peché en soy. mes-

me, qui n'ait merité la punition, & qui n'ait esté criminel en la presence de Dieu: & au contraire, jamais aucun n'a esté criminel deuant Dieu ny jugé digne de punition par luy, qui n'ait premierement esté contaminé de cette tache. Mais bien qu'ils soient absolument inseparables, ils sont neantmoins, comme vous voyez, fort distincts, & selon leur distinction, ils se nettoient par de differentes fortes de lauemens, & se guerissent par diuers remedes, & qui sont d'une efficace fort dissemblable. Car en ce premier égard la purgation du peché se fait par ce que l'Escriture appelle la regeneration & la sanctification, laquelle est vn effect de la communication du Saint Esprit, qui illumine les entendemens de la connoissance de la verité, qui repurge les affections de la Conuoitise, en y mettant l'impression de sa sainteté, & qui enfin donne à cette partie qu'on appelle la Colere ou l'Irafcible, vne profonde teinture de la charité & de la moderation Chrestienne. Et cela s'appelle de ce nom de purgation & de nettoiyement. Comme quand les Prophetes disent, *lauez-vous, nettoyez-vous*: ils entendent le lauement qui se fait par la repentance. Et quand les mesmes Prophetes promettent des *eaux nettes*, ils enten-

dent la grace de regeneration, que l'Esprit de Dieu deuoit communiquer à l'Eglise. Les lauemens qui se pratiquoient sous l'ancienne Alliance prefiguroient la sanctification qui se fait par la vertu de l'Esprit de Dieu: & le Baptesme, sous le Nouveau Testament, est appellé *le lauement de regeneration*, parce qu'outre la remission des pechez il represente encore la sanctification, & en scelle les promesses. Au second égard il en va bien autrement. Vous sçauiez que nos pechez, entant que ce sont des crimes qui nous obligent à la souffrance de la punition, sont en l'Escriture accomparez à des debtes. Le pecheur donc est comme le debiteur, Dieu comme le creancier, & la souffrance de la peine est comme le payement de la dette. Comme donc quand on a affaire à vn creancier rigoureux, & qui ne relasche rien de son droit, la dette ne s'acquitte point & ne s'aneantit point autrement que par le payement, en cette affaire que le pecheur a à demesler avec Dieu, l'obligation à la punition ne s'oste & ne s'abolit point autrement que par la souffrance. Car Dieu est tre-seuere & tres-inflexible en cela, & il y a cette difference entre vn creancier & luy, qu'il est en la liberté d'vn

creancier de relâcher de son droit si bon luy semble , sans que pour cela il en puisse estre blasmé. Souuent mesme il se presente des occasions où il faut necessairement en relâcher quelque chose , si l'on ne veut estre estimé trop dur & trop rigoureux, & en encourir du blâme. Mais quant à Dieu il n'est seure en cela sinon parce qu'il est juste ; & la justice est en luy vne de ces vertus qui sont tellement determinées par les qualitez & par les conditions qui sont en leurs objets, qu'il est impossible qu'elles s'exercent enuers ceux où ces conditions ne se rencontrent pas; Et de mesmes impossible qu'elles ne s'exercent pas enuers ceux en qui elles se rencontrent. Pour exemple , ce que nous appellons simplement *Bonté* en Dieu , a vne relation si inuiolable à l'innocence & à la sainteté de la creature , qu'il est impossible qu'il n'aime pas la creature en qui il void reluire l'image de sa parfaite sainteté: mais quant à aymer la creature pecheresse , & à luy faire sentir les effects de cette Bonté là, c'est ce que sa nature ne peut permettre. De mesme , sa misericorde de laquelle depend la remission des pechez, a vne relation si precise à la creature pecheresse , mais qui se repent de son peché , qu'il ne se peut faire ny

qu'il pardonne à celles qui ne se repentent pas, ny qu'il ne pardonne pas à celles qui se repentent. La Justice donc ayant pour objet la creature entant qu'elle est infectée de peché, & estant déterminée par là non moins necessairement que ces autres vertus dont je viens de parler le sont par les qualitez qu'elles regardent, l'excellence infinie de la nature de Dieu ne permet pas, ny qu'il punisse ceux qui ne sont pas pecheurs, ny qu'il ne punisse pas ceux qui sont coupables. Ainsi la purgation du peché en cét égard se fait par la punition, & ne peut consister en autre chose. Et cela s'appelle aussi de ce nom de nettoiyemēt & de purgation, & de purification, & d'autres façons de parler semblables. Comme quand nostre Apostre au chap. 9. de cette Epistre dit, que *le sang de Christ purifie nos consciences des œuvres mortes*, il entend la purification qui consiste en l'expiation du crime. Et comme le Baptesme represente la sanctification, il represente pareillement la remission de nos pechez & leur abolition entant qu'ils nous exposent à la souffrance de la vengeance. Il est donc question de sçauoir à laquelle de ces deux sortes de purgation nostre Apostre à icy égard quand il employe ce terme. Et certes je ne fais aucune difficul-

té que ce ne soit à la dernière. Car nous vous auons déjà remarqué dans la predication de Vendredy dernier, que l'Apostre a icy intention de parler de la sacrificature de Christ, & de recommander l'Euangile par l'excellence de son Sacerdoce, qu'il oppose dès le commencement de cette Epistre, & qu'il prefere en ce peu de paroles, au Sacerdoce des Sacrificateurs du Vieux Testament. Or le propre & le premier effet du Sacerdoce & du Sacrifice, estoit de faire la purgation des crimes, & d'effacer les pechez entant qu'ils assujettissoient à la malediction. Car c'est pour cela que les Sacrificateurs prenoient vne victime, & qu'ils la mettoient en la place du pecheur, pour souffrir l'effusion de son sang & la mort que le pecheur auoit meritée. Puis apres, ce terme, *ayant fait*, le montre manifestement. Car il en parle comme d'une chose executée. Or la sanctification est vne chose qui se fait tous les jours à la verité, par la communication que nostre Seigneur nous donne de son Esprit: mais elle n'est point encore faite pourtant, & elle ne le sera point sinon quand elle aura acquis sa perfection par l'apparition du Sauueur du monde. mais quant à la propitiation de nos crimes, c'est vne chose faite par la mort de Christ, autant

qu'elle le peut estre par la souffrance de ce que nous auons merit : autrement, si elle ne l'estoit pas, elle ne le seroit jamais, parce qu'il est impossible que nostre Seigneur soit desormais expos     de nouvelles souffrances. Et si les hommes ne sont pas effectiuement participans du fruct de cette propitiation par la remission de leurs pechez, c'est qu'ils ne croient pas, & qu'ils rejettent la grace salutaire de Dieu qui leur est si clairement apparue. Du reste, elle est faite quant   ce qui est de nostre Seigneur. Car que pourroit-on desirer dauantage sinon qu'il soit mort pour nos pechez, & qu'il soit ressuscit  pour nostre justification? Et c'est ce que l'Apostre enseigne au chap. 5. de la 2. Epistre qu'il  crit aux Corinthiens. *Dieu, dit-il, estoit en Christ, reconciliant le monde   soy, en ne leur imputant point leurs forfaits.* C'est   dire que Dieu a est  si misericordieux qu'il est desc du du Ciel en la terre pour se reconcilier avec les hommes, de sorte qu'il ne tiendra desormais qu'  eux qu'ils ne re oient les fructs de cette reconciliation. Et parce que leurs forfaits mettent de cost  & d'autre obstacle   cette re union, la justice de Dieu empeschant qu'il ne se reconcilie avec la creature criminelle, & la conscience de la creature criminelle ne se

pouuant laisser induire à croite que Dieu se reconcilie à elle tandis qu'elle se voit coupable de sa malediction, Dieu en donnant son Fils a mis les choses en tel estat à l'égard du monde & des hommes, qu'il ne leur impute point leurs pechez, & qu'ils s'en peuuent asseurer, pourueu qu'ils reconnoissent ce Fils qui en a fait la purgation, & qui l'a executée par luy mesme. Et c'est ce qu'il faut que nous voyions maintenant. Vous sçauiez, mes Freres, que sous l'alliance de la Loy, il y auoit certaines choses, qu'on appelloit des foüillures & des immondicitez, contre lesquelles Dieu témoignoit qu'il auoit de l'auerfion; cōme l'attouchement d'un corps mort, les marques exterieures de quelques sortes de maladie en la peau, la foüillure de quelque humeur coulante naturellement du corps, & choses sēblables. Et ces impuretez-là, à les consider en elles-mesmes, n'estoient nullement criminelles, & ne meritoient aucune punition deuant Dieu. Car les infirmittez naturelles, & qui ne procedent point de la volonté, & les choses exterieures & corporelles qui n'infectent point l'homme interieur, sont bien des suittes & des marques de la condition foible & abjecte de nostre estre, mais ce ne sont pas des pechez pour lesquels nous

meritions d'estre punis. Neantmoins parmy le peuple d'Israël elles estoient reputées vicieuses selon l'institution de Dieu, excluoient les hommes de la participation du Tabernacle & de la société de la Nation, exposoient à la malediction qui reposoit hors du camp de ce peuple-là, & à la mort temporelle mesme. Or cela pourroit sembler bien estrange & bien rigoureux, que pour de telles infirmités, qui ne peuvent estre contées entre les choses morales, & qui d'elles-mêmes ne meritent point de blasme, beaucoup moins de punition, Dieu eust fait vne ordonnance si terrible, & qu'il les eust renduës criminelles par sa seule volonté. Mais sa bonté auoit pourueu à cela par l'institution des sacrifices. Car pourueu que ceux qui estoient souillez de cette sorte d'impureté, missent vne victime en leur place, ou fissent les oblations qui auoient esté ordonnées pour cet effect, ils estoient deliurez de cette sorte de crime, & restablis dans le droit de communiquer au Tabernacle & aux choses qui s'y faisoient. Ce donc que Dieu en auoit ainsi ordonné c'estoit seulement afin que ces immonditez legales serussent de representation aux souillures reelles & veritables du peché, & que ces sacrifices & ces oblations

qui

qui en faisoient l'expiation, figurassent cette grande & admirable oblation qui deuoit quelque jour faire la purgation de tous nos crimes. Mais il y a icy vne grande difference entre la figure & la verité : c'est que les Sacrificateurs d'autrefois employoient des victimes pour faire l'expiation de ces immondicitez-là, au lieu que nostre Seigneur a fait la propitiation de nos offenses par soy-mesme. Et veritablement il estoit impossible qu'il fist cette propitiation autrement. Car quant au sang des bestes, & à la cendre de la genice, dont on faisoit aspersions, elle pouuoit bien, comme l'Apostre l'enseigne, sanctifier les souillees quant à la chair, parce que le crime de cette sorte de souillure ne dependant que de la pure volonté de Dieu, cette mesme volonté de Dieu pouuoit bien donner au sang des boucs & des taureaux la vertu d'en déliurer les Israëlités. Cela est de la nature des choses, que les obligations se dissoluent par le mesme moyen par lequel elles se contractent, & que quand la faute n'est faite que par l'ordonnance du Legislateur, la mesme ordonnance du Legislateur y puisse apporter le remede. Mais quant à ces pechez veritables & reels que Dieu a defendus par les dix commandemens de la Loy,

parce qu'ils font pechez en eux-mesmes, le crime qui en resulte se produit de la nature mesme des choses, & ne peut estre effacé de cette façon là. Car quelle proportion y a-t-il entre la mort d'une beste, & le peché d'un homme, qui doit estre reputé grand & atroce, non pas seulement à proportion de l'excellence de la nature de l'homme qui le commet, qui surpasse infiniment la condition des bestes, mais encore à proportion de l'éminence de la Majesté de celuy contre qui il est cōmis, qui surpasse infiniment la condition des hommes mesmes. Pour ce qui est du sang des hommes il n'y pouuoit pas estre employé non plus. Car ils font tous pecheurs & coupables deuant Dieu, & par conséquent leur sang est impur & corrompu, & plus capable de souïller par son effusion & par son attouchement; que de nettoyer les impuretez & de faire la purgation des offenses. C'est donc certes vne grande erreur que celle de ces gens qui pensent satisfaire pour leurs pechez à la Justice de Dieu, & qui s'imposent pour cela des macerations & des penitences. Et ceux qui se souïettent eux mesmes pour offrir leur sang à Dieu, ont peut-estre bien merité ce chastimēt: mais quant à contenter la justice de Dieu par ce moyen là, c'est follement & inutilement qu'ils se l'imaginent,

Quand ils se feroient escorchez, & que du déchirement de leurs espaules il seroit né vne riuere toute entiere, comme les Poëtes le disent de Marfyas, ils ne sçauoiët auoir noyé ny nettoyé là dedãs la moindre de leurs offenses. Et quant il se trouueroit vn homme absolument innocent, sa mort pourtant, s'il n'estoit qu'homme seulement, ne pourroit satisfaire à la justice de Dieu pour les crimes des autres hommes. Car il faut qu'entre la souffrance & l'atrocité du crime il y ait de la proportion. Or il n'y en a du tout point entre le mal que souffre vne creature, l'estre de laquelle est borné, & l'offense commise contre Dieu, qui est reputée infinie. Il n'y pouuoit pas employer des Anges non plus. Car premierement, pour estre mis en la place d'vn autre, afin de faire satisfaction pour luy, il faut qu'il y ait vne communion beaucoup plus estroite que celle que les hommes & les Anges ont ensemble. Ce sont des natures tres-differentes l'vne de l'autre, & par consequent mal propres à faire vne telle substitution. De plus, les Anges sont des natures immatérielles & exemptes de la sujétion à la mort. Et bien qu'ils puissent estre aneantis par la puissance de Dieu, si est ce que cét aneantissement ne seroit pas proprement la mort qui a esté denoncée pour la punition du

peché de l'homme, & à laquelle il a esté nécessaire que nostre pleige fust assujetty. Enfin, quand la souffrance des Anges, quelle qu'elle fust, pourroit equipoller à la mort, toujourns les Anges s'ot-ils des creatures finies, dont la dignité n'a pas assez d'estenduë pour égaler la majesté infinie de celuy contre qui le peché des hommes a esté commis. Il a donc necessairement fallu que le Seigneur Iesus fist la purgation de nos pechez *par soy mesme*, puis qu'il n'y pouvoit employer aucune autre chose que luy, & qu'il souffrist en sa personne, puis que la souffrance estoit nécessaire pour faire cette propitiation. Et icy il faut considerer premierement quelle est en cette personne la nature qui a souffert. Et chacun scait que c'est la nature humaine, selon laquelle il a vne estroite & inuiolable communion avec nous: ce qui le rend propre pour estre nostre pleige, & pour estre substitué en nostre lieu. Comme aussi est-ce vne chose euidemment attestée par la Parole de Dieu, que cette nature en Christ estoit absolument innocente, & qu'ainsi elle n'auoit point de qualité qui fust cōtraire à la propitiation, comme nous auons remarqué cy-dessus, que le peché des autres hōmes les rend incapables de faire satisfaction & pour autruy & pour eux mesmes. Puis apres il faut auoir

égard à la nature qui donne le prix à la souffrance, & c'est la nature diuine qui estant d'une dignité infinie, donne aussi à la passion de Christ une infinie valeur. Car encore qu'il n'y ait que la nature humaine qui ait souffert en luy, si est-ce que la passion est considérée comme de la personne toute entière, & partant il faut que le prix en soit estimé par là. Ce qui comme vous voyez, rend la souffrance proportionnée à la nature du crime & à son atrocité. Et c'est ce qui a fait dire à nostre Apôstre, au chapitre neuvième de cette Epistre, que Christ s'est offert à Dieu par *l'Esprit eternal*. Car cela ne signifie pas comme quelques-uns le prétendent, que la nature humaine ait esté la victime en Christ & la nature diuine le Sacrificateur. Il estoit Sacrificateur entant que Dieu & homme tout ensemble, & ç'a encore esté la personne toute entière qui a tenu lieu de victime en cette oblation. C'est pourquoy il est dit qu'il *s'est offert soy-mesme*. Car ces mots, *il s'est offert*, designent son action; Or les actions sont réputées estre des personnes toutes entières, & non de l'une des natures qui les composent seulement: & celuy cy *soy-mesme*, denote la personne toute entière pareillement. Cela donc *par l'Esprit eternal*, signifie que la per-

sonne de Christ, estant telle & en tel estat
 qu'il y auoit en luy vn esprit eternal & diuin,
 il s'est offert en cét estat là, ce qui donne à sa
 souffrance vne valeur incomprehensible. En-
 fin, on peut encore considerer en ce mystere,
 tant la personne de Christ, entant qu'elle
 estoit constituée des deux natures, que la
 charge par l'autorité de laquelle il a fait son
 oblation. Car quant à la personne, elle est en
 elle mesme d'une dignité qui passe non seu-
 lement la mesure de la dignité de toutes les
 creatures, mais celle de leur intelligence & de
 leur comprehension. Et pour ce qui est de la
 charge, elle a non seulement esté incompa-
 rablement plus excellente que celle des Sa-
 crificateurs precedens, mais proportionnée à
 la dignité inenarrable de la personne mesme:
 ce qui releue infiniment l'excellence de son
 action. Si donc vous considererez l'oblation de
 Christ entant qu'il y a souffert comme vne
 victime destinée à l'expiation de nos pechez
 par sa mort, ny les hommes, ny les Anges
 ne scauroient determiner jusques où va le
 prix de sa Passion: parce que cette victime
 estoit d'une dignité inestimable. Et si vous la
 considerez entant que Christ y a fait vne
 action en s'offrant luy mesme à Dieu; cette
 action ne se peut priser non plus, puis qu'elle
 est procedée d'une personne qui est Dieu

benit eternellement, & qui outre cela estoit reuestuë d'une charge infiniment eminente. Que si enfin vous venez à jeter les yeux sur l'effet que le concours de toutes ces choses à produit, c'est que la tache de nos pechez, quelque horrible & espouuantable qu'elle fust, en a esté absolument effacée. O charité incomprehensible de Dieu ! O merueille de la dilection du Fils enuers nous ! que le Pere le nous ait donné, que le Fils se soit abandonné luy-mesme à la souffrance de la mort, pour nous déliurer de la malediction de Dieu, & pour nous restablir en sa sainte communion, non pour auoir la liberté d'approcher du Tabernacle d'autrefois, mais pour estre desormais fondez en droict d'aspirer à la demeure de son saint Temple de là haut, & de le contempler eternellement dans son sanctuaire celeste ! Mais il est temps de voir comment le Fils s'est assis à la dextre de Dieu ; car nous verrons tantost que ce nom de Majesté & deluy de Dieu, passent pour vne mesme chose. Vous voyez, mes Freres, comment la nature nous a composez. Elle nous a donné deux mains pour fournir à toutes nos actiõs, & elles y concourent de telle façon qu'elles y vont en mesme rang, & non par subordination, comme si

l'une estoit seulement l'instrument de l'autre. Neantmoins il est certain que selon l'institution de cette mesme nature, la droite doit estre plus forte & plus habile que l'autre. C'est pourquoy la nourriture & la chaleur naturelle, & les esprits qui sont destinez à produire le mouvement, coulent plus abondamment de ce coste là: & les vaisseaux y sont naturellement plus grands, afin d'estre plus capables de contenir l'abondance des esprits qui s'y respandent. Et c'est ce qui a fait dire à Hippocrate qu'il arriue rarement que les femmes soient ambidextres. Parce que si le temperament de leur sexe souffre bien qu'elles ayent assez de cette chaleur & de ces esprits qui seruent au mouvement, pour rendre en elles la main droite plus robuste & plus agile en ses operations, il ne souffre pas qu'il y en ait assez pour remplir tellement toutes les deux mains, que la gauche ait autant de vigueur & d'habilité que l'autre. Mais quant aux hommes, il arriue assez souuent qu'ils se seruent également bien des deux mains, parce qu'ils sont naturellement d'une constitution plus spiritueuse. Il n'est pas bien necessaire de sçauoir pourquoy la Nature en a ainsi disposé, & quand il seroit plus vtile à rechercher, il ne seroit peut estre pas fort aisé d'en trouuer la

cause. Que si vous auez agreable que je vous en dise mon sentiment en passant, je le feray en peu de paroles. Vous scauez ce qu'on a accoustumé de dire du cœur, c'est qu'il est le principe de la vie, & le siège des affections, & l'experience confirme ce qu'on a accoustumé d'en dire. D'ailleurs, les deux plus belles & plus nobles actions auxquelles les hommes soient appellez sont les militaires, où il s'agit de defendre leur vie contre les ennemis, & de les attaquer si la necessité le requiert ainsi : & celles de l'éloquence, où il est question de regner dans les entendemens des hommes par la force de la persuasion, & de porter leurs affections aux choses belles & honnestes. Or pour ce qui est des actions militaires, en rendant la main droite plus forte & plus propre aux actions, la Nature l'a en quelque façon armée pour seruir à nostre defense. Le cœur donc estant tellement attaché au milieu de la poitrine, qu'il decline vers le costé gauche, où l'on sent son mouuement & sa palpitation, la droite en s'auançant vers l'ennemy esloigne le cœur du peril, au lieu que la gauche l'en approcheroit si c'estoit à elle à joindre de prés l'ennemy, soit pour attaquer soit pour defendre. D'ailleurs, aucun n'ignore ce que peut le geste

dans les actions oratoires, & combien particulièrement est pathétique & touchant celui que l'on fait quand on porte la main sur le cœur. Or on y porte aisément la droite à cause de sa situation, au lieu que le mouvement de la gauche seroit en cét égard incommode. Comment qu'il en soit de cela, car il faut que je retourne à mon sujet, il est certain que nous estimons beaucoup plus nostre main droite que l'autre. Car c'est vne chose naturelle d'aimer & d'estimer le plus ceux de nos membres dont nous tirons le plus de service & d'utilité. Et les petits enfans, si vous les en consultez, vous en rendront tesmoignage. Car si vous leur demandez laquelle de leurs deux mains ils aiment le mieux, ils ne manqueront pas de vous dire que c'est la droite : & si vous leur en demandez la raison, ils vous répondront que c'est parce qu'ils en jouient mieux, & qu'ils s'en escriuent mieux, & qu'ils s'en defendent mieux contre ceux qui les attaquent. Delà est venu que le lieu de la main droite a esté estimé le plus honorable, & que principalement entre les Orientaux, les Princes ont fait asseoir à leur dextre ceux qu'ils ont voulu extraordinairement honorer, & leur donner la communication de leur dignité souve-

raine. Vous en auez vn exemple en l'histoire de Salomon dont il est dit qu'il fit asseoir Bersabée sa mere à la droite de son trône, en la presence du peuple, pour faire voir qu'il la tenoit en vn rang égal au sien. Et Néron mesmes, ce monstre composé de toutes sortes d'horreurs, fit asseoir à sa droite vn Prince de l'Orient, qui l'estoit venu visiter, pour faire voir en luy au peuple Romain le cas qu'il faisoit de la dignité royale. De cela donc il est procedé deux choses. La premiere, que quand en l'Escriture il est parlé simplement de la dextre de Dieu, ce terme y est employé pour signifier sa force & sa vertu. Car Dieu qui est vn estre spirituel & infiny, n'a point de membres comme nous. Mais quelquesfois ses vertus sont designées par les noms des parties de nos corps, dont l'usage a quelque rapport avec l'exercice des vertus diuines. Parce donc que nous nous seruõs de la main droite en nos actions, & que c'est le siege de nostre force, la vertu par laquelle Dieu agit s'appelle en l'Escriture de ce nom. Comme quand Dauid au Pseaume 18. dit que *la dextre de l'Eternel l'a soustenu*, & ailleurs, que *la dextre de l'Eternel a fait vertu*, & ainsi en diuers autres lieux semblables. L'autre chose est que quand ce terme est

employé conjointement avec celui de s'asseoir, il signifie, non pas la puissancede Dieu, par laquelle il execute ses volontez, mais la participation de sa dignité, & le rang d'égalité que nostre Seigneur prend en sa gloire. De sorte que ceux-là se trompent merueilleusement qui pensent pouuoir tirer de ces façons de parler vn argument pour prouuer que le corps de nostre Seigneur a par sa glorification acquis cette diuine propriété de pouuoir estre par tout comme l'essence de Dieu mesme. Quelque glorifié que soit le corps de nostre Seigneur, c'est vn corps pourtant, & encore vn corps humain, & par conséquent desiny & contenu entre des bornes bien estroites. Quand donc nous ne sçaurions pas bien nettement ce que signifie estre assis à la dextre de Dieu, nous ne deurions pas auoir de la nature & de la condition d'vn corps des pensées si peu raisonnables. Mais certes la preuue qu'on tire pour cela de ce passage & des semblables qui se rencontrent ailleurs, est extremement frivole. On dit que Christ est assis à la dextre de Dieu aussi bien quant à sa nature humaine que quant à sa nature diuine. Cela est vray, & personne ne le conteste. On adjouste que la dextre de Dieu est par tout: Et donc que

la nature humaine de Christ est par tout, aussi bien que la diuine. Cela ne s'ensuit pas. Car quand on dit que la dextre de Dieu est par tout, on entend la puissance & la vertu par laquelle il met à execution ses desseins. Mais lors que l'Escriture enseigne que Christ, aussi bien entant qu'il est homme qu'entant qu'il est Dieu benit eternellement, c'est à dire, eu égard à sa personne toute entiere, s'est assis à la dextre de Dieu; on n'entend pas parler de cette vertu-là; on veut seulement dire que sa personne toute entiere a receu la communication de la dignité de Dieu; comme faisoient ceux qui s'asseioient autrefois à la main droite des grands Princes. Ce qui se peut fort bien faire, & qui s'est fait effectiuellement, sans que la nature humaine de Christ ait acquis les proprietéz de l'essence de Dieu, qui sont absolument icommunicables. Cette façon de parler ne signifie pas mesmes la posture ny la situation du corps de Christ, & en quelque situation qu'il soit il est toujours assis à la dextre de Dieu, parce qu'il y possède vne dignité égale à celle de Dieu mesme. Cependant, mes Freres, cette communication de dignité qui est designée par cette façon de parler, *s'asseoir à la dextre de quelqu'un*, peut estre considerée en deux manie-

res. Car ou bien c'est simplement vn honneur que l'on reçoit, sans que cela soit accompagné d'aucune charge qui tire apres soy des fonctions & des actions : comme quand Salomon fit asseoir sa mere à sa droite ; ce qu'il ne faisoit sinon pour témoigner à quel point il l'honoroit, sans luy commettre pourtant l'administration de son Estat. Ou bien avec la participation de l'honneur on reçoit encore quelque charge dans le gouvernement, & quelque notable autorité dans l'administration des affaires : comme quand Pharaon joignit à l'honneur qu'il fit à Ioseph de le faire monter sur le chariot qui estoit le second apres le sien, vn commandement absolu sur toute l'estenduë de son royaume. Or se pourroit il bien rencontrer quelque passage du Nouveau Testament où cette façon de parler employée à l'occasion de Iesus Christ, signifieroit seulement la communication d'une souveraine dignité, & pareille à celle de Dieu, sans neanmoins avoir vn particulier égard à la charge que son Pere luy a donnée. Comme pour exemple quand saint Estienne, dans cet admirable ravissement qui luy arriua dans la souffrance de son martyre, s'escria, *Voicy je voy les cieux ouverts, & le Fils de l'homme estant à la dextre de*

Dieu, il semble qu'il ne vueille rien dire autre chose sinon qu'il void le Seigneur Iesus en vn estre souuerainement glorieux, & au lieu de l'aneantissement auquel les Iuifs pretendoient l'auoir reduit, jouir d'une dignité & d'une gloire inenarrable. Mais au Pseaume 110. d'où cette façon de parler est venue dans le Nouveau Testament, cette sentence, *Sieds toy à ma dextre, jusque à tant que j'aye mis tes ennemis pour le marchepied de tes pieds;* designe l'installation de nostre Seigneur, non seulement en vne souueraine dignité, mais encore en vn souuerain pouuoir. Car c'est par là qu'il est estably Monarque de tout l'univers, & le Lieutenant de son Pere en l'administration de l'empire qu'il a sur les cieus & sur la terre. Et c'est ainsi que l'Apostre l'interprete assez clairement au chapitre 15. de la premiere aux Corinthiens, quand regardant sans doute à ce passage du Pseaume, il dit que la fin de toute l'œconomie des causes de nostre salut se verra, quand Christ aura remis le Royaume à Dieu le Pere, & quand il aura aboly tout empire & toute puissance & force. Car, dit il, *il faut qu'il regne jusques à ce qu'il ait mis tous ses ennemis sous ses pieds.* Et icy l'Apostre regarde à la mesme chose, & veut comme je l'ay re.

marqué, apres auoir parlé de la sacrificature de Christ, designer icy sa royauté, dont il auoit deja commencé de parler au verset precedent quand il auoit dit que *le Fils a esté estably heritier de toutes choses*. Cependant on peut icy remarquer la liaison qui est entre ces deux parties de nostre texte, *ayant fait par soy mesme la purgation de nos pechez, & s'est assis à la dextre de Dieu*. Car l'intention de l'Apostre n'est pas de dire que c'est entant que Christ est Sacrificateur, qu'il s'est assis à la dextre de Dieu. Nous venons de remarquer que cela s'entend de sa royauté. Mais bien certes veut-il donner à entendre que pour paruenir à cette souueraine puissance à laquelle son Pere l'a esleué, il falloit qu'il fist premierement la purgation de nos pechez: car c'est par l'ignominie de sa Passion qu'il deuoit entrer en sa gloire. Et c'est ce que S. Paul nous enseigne au deuxieme chapitre de l'Epistre aux Philippiens, quand il parle de l'exaltation de Christ comme d'une recompense de ses souffrances. *Il a, dit-il, esté obeïssant jusques à la mort, voire la mort de la Croix. Pour laquelle cause aussi Dieu l'a souuerainement éleué, & luy a donné un nom qui est sur tout nom: Afin qu'au nom de Iesus tout genouïl se ploye, de ceux qui sont es cieux, & en la*
terre,

terre, & dessous la terre: & que toute langue confesse que Iesus Christ est le Seigneur, à la gloire de Dieu le Pere. Reste maintenant que nous voyions ce que fait à la gloire de nostre Seigneur & au but de nostre Apostre, ce qu'il dit, à la dextre de la Majesté es lieux tres hauts. I'ay déjà dit que s'asseoir à la dextre de la Majesté signifie s'asseoir à la dextre de Dieu, & c'est ainsi que le S. Esprit a accoustumé de parler en cette matiere, & cela s'entend assez de soy mesme. Mais comme j'ay dit, que Dieu s'appelle du nom de *Gloire* eu égard à ses vertus, il faut que je dise icy qu'il s'appelle aussi de ce nom de *Majesté* eu égard à la souveraine & absolument independante autorité qui naturellement en resulte. Car comme les vertus de Dieu, parce qu'elles sont admirablement rayonnantes, luy donnent vne denomination qui represente vne lumiere extraordinaire & qui a beaucoup d'éclat, cét empire qu'il a sur les cieux & sur la terre & sur toutes les choses qui y sont, luy en donne aussi vne autre qui exprime avec emphase le souverain commandement. Et de fait nous nous seruõs ordinairement de ce mot pour représenter l'autorité de nos Princes souverains, & croyons que de les prononcer ainsi par forme d'abstraction, & sans y en-

uelopper le sujet dás lequel cette souueraine
 puissance reside, c'est vne façon de parler
 qui a vne force particuliere. Or cela fait in-
 finiment au dessein de nostre Apostre. Car il
 est question icy d'illustrer la gloire de nostre
 Sauueur. Comme donc il a esté remarqué
 que s'asseoir à la dextre de Dieu, c'est entrer
 en societé de la dignité de la diuinité, & par
 consequent estre Dieu: s'asseoir à la dextre de
 la Majesté, c'est entrer dans la participation
 de la souueraine puissance qui commande à
 tout l'Vniuers, & par consequent estre la
 Majesté mesme. Quant à ces mots de lieux
 tres-hauts, ils signifient le troisiéme ciel, le
 Paradis, le Sanctuaire de l'Eternel, le lieu où
 il habite en gloire. Car les spherés celestes
 sont les lieux hauts en comparaison des espa-
 ces sublunaires. Mais les lieux tres-hauts sont
 au dessus des spherés celestes mesmes. Et
 comme je vous ay dit que nostre Apostre a
 voulu exalter la Prophetie de nostre Sei-
 Seigneur par dessus celle de tous les autres
 Prophetes, quand il a dit que Dieu ayant
 jadis parlé à plusieurs fois & en plusieurs ma-
 nieres par eux, *a parlé à nous en ces derniers
 temps par son Fils*, & qu'il a voulu éleuer le
 Sacerdoce de nostre Seigneur par dessus ce-
 luy des Sacrificateurs anciens, quand il a dit

qu'il a fait par soy-mesme la purgation de nos pechez, je ne doute pas qu'il ne vueille encore icy surhausser la royauté de nostre Seigneur par dessus celle de tous les Monarques de la terre. Vous voyez comment ils sont éleuez au dessus des autres humains, & comment ils veulent faire paroistre leur exaltation par celle de leurs trônes & par la hauteur & la magnificence de leurs Palais : & cela véritablement conuient bien à leur Majesté Royale : mais quand ils auroient assis leurs trônes sur la cime des montagnes, non seulement ils seroient touûjours au dessous des cieux, mais mesmes ils seroient encore sous la juridiction des foudres & des tempestes. Au lieu que nostre Seignr Iesus est éleué audeffus de toutes les regions de l'air, & des globes de là haut, ce qui montre l'eleuation infinie de sa dignité par dessus les Potentats de toute la terre habitable. Mais quand ce ne seroit pas l'intention de l'Apostre de faire cette opposition là, si est ce que la chose dont il parle icy requeroit qu'il y fit quelque mention du lieu où nostre Seigneur est maintenant en la gloire de son Pere. Car premierement si vous auez égard à la dignité inenarrable de sa personne, la demeure de la terre n'est pas vn séjour propre pour luy. Il a fallu qu'il y ait esté

quelque temps pendant l'œconomie de la chair, parce qu'il y deuoit souffrir la mort pour la propitiation de nos offenses. Mais quand vne fois il a eu executé ce que son Pere luy auoit commis en cét égard, & qu'estant ressuscité des morts il a fait voir que sa satisfaction estoit accomplie, il a fallu qu'il soit retourné au lieu d'où il estoit descendu, & qu'il y soit allé reprendre les enseignes de sa diuinité qu'il y auoit laissées pour venir monde. Car Dieu s'est reserué le ciel pour son habitation, & a donné la terre pour demeure aux enfans des hommes. Puis apres, quand vous ne regarderiez sinon à l'estat auquel son humanité a esté mise par sa resurrection, il luy falloit vn autre sejour que ces lieux bas & terrestres. Comme l'Apostre nous enseigne que *la chair & le sang ne peuuent heriter le Royanme de Dieu*, c'est à dire, que cette nature reuestuë & enuironnée des infirmités qui l'accompagnent, n'est pas dans vne condition propre pour demeurer là haut dans le ciel, où ces infirmités ne peuuent trouuer de place: quand cette mesme nature a esté reuestuë de l'incorruption & de l'immortalité, ainsi qu'elle a esté en la personne de nostre Seigneur par sa resurrection, il faut qu'elle aille

loger dans le ciel, & ces lieux terrestres icy ne luy peuuent plus estre vn domicile conuenable. Et sa charge, de quelque façon qu'on la considere, ne requeroit pas moins cela que sa personne, ny que l'estat glorieux auquel son corps a esté mis en resuscitant. Car quant à ce qui est de sa Prophetie, il l'a bien exercée en personne entre les Iuifs en la terre tandis qu'il y a esté, parce qu'il estoit le Ministre de la Circoncision, & que cette nation là auoit receu cette promesse des Prophetes. Mais il falloit aussi appeller les Gentils à sa connoissance, par l'entremise des gens qu'il deuoit enuoyer pour cét effect. Or en les enuoyãt il les falloit aussi munir de toutes les graces & de tous les talens necessaires pour vne si noble commission, & pour les en munir, le S. Esprit deuoit estre enuoyé du Ciel selon les anciens Oracles. Christ donc ne pouuant enuoyer le S. Esprit du Ciel s'il n'y estoit luy mesme, & l'enuoy du S. Esprit estant vne suite & vn effect de sa glorification, selon ce que l'Escripture dit, *Le S. Esprit n'estoit point encore donné parce que Iesus Christ n'estoit point encore glorifié*, il estoit absolument necessaire qu'il fust receu là haut dans les cieus, pour pouruoir à la vocation des nations de la terre. Et c'est à cela que l'Apostre

rapporte les paroles du Psalmiste au Pseaume 68. *stant monté en haut il a mené captiue grande multitude de captifs, & a donné dons aux hommes. Luy mesme donc a donné les uns pour estre Apostres, & les autres pour estre Prophetes, & les autres pour estre Euangelistes, & les autres pour estre Pasteurs & Docteurs: Pour l'assemblage des Saints, par l'œuure du ministere, pour l'edification du corps de Christ: Jusqu'à ce que nous nous rencontrions tous en l'unité de la Foy, & de la connoissance du Fils de Dieu, en homme parfait, à la mesure de la parfaite stature de Christ.* Pour ce qui regarde sa Sacrificature, ç'a bien esté en la terre qu'il a deu offrir son corps en sacrifice en la Croix. Mais apres cela, les types de l'Ancien Testament, & l'interpretation que nostre Apostre nous en donne, nous apprennent que comme le Souuerain Sacrificateur, apres auoir égorgé la victime dans le lieu saint au jour des propitiations solennelles & anniuersaires, passoit au trauers du voile & entroit dans le lieu tres-saint; nostre Seigneur, apres l'oblation de sa personne & la souffrances de la mort, a deu passer au trauers du voile des cieux, & entrer ainsi dans le vray Sanctuaire de Dieu, parmy les acclamations & les applaudissemens des Anges. De fait, c'est là qu'il se deuoit acqui-

ter de l'autre fonction de son Sacerdoce , qui consiste en l'intercession qu'il fait pour nous. Car cette intercession se fait par la commemoration de son Sacrifice , & de la plenitude de la satisfaction qu'il a renduë à la justice de Dieu. Or cette commemoration requiert la presence de la personne de Christ deuant les yeux de Dieu son Pere en son Sanctuaire. Enfin sa royauté le requeroit pour le moins aussi euidemment qu'aucune autre chose. Le Ciel deuoit estre son trône , & la terre le marche-pied de ses pieds, puis qu'il prenoit en main l'administration de l'empire que son Pere a sur toutes choses : car c'est ainsi que Dieu mesme se décrit dans les Prophetes comme Roy de l'Vniuers. Il deuoit auoir toutes les creatures sublunaires , & les spheres mesmes des Cieux au deffous de soy, puis qu'il deuenoit le gouverneur absolu de toutes les œuures de la nature. C'estoit de là qu'il falloit qu'il enuoyast son Esprit pour demeurer en son Eglise, & pour regner dans les cœurs de ses fideles, & pour les flechir puissamment & doucement à l'obeïssance de ses Loix. C'estoit de là qu'il falloit quelquefois qu'il fist sentir aux nations de la terre cette épouuantable verge de fer que son Pere luy a mise en la main , pour les mettre en pieces comme

les vaisseaux d'un Potier, quand elles s'opposent trop obstinément à l'avancement de son regne. Voila, mes Freres, la description que l'Apostre nous fait de Christ; Voila l'idée qu'il nous en donne. Figurez vous donc, je vous supplie, avec moy, qu'un predicateur de la Communion de Rome à monté dans cette chaire pour parler à vous, & qu'il a pris pour theme de son propos la sentence de l'Apostre que je vous ay exposée. S'il estoit en cet estat il faudroit qu'il vous dist à peu près les choses que je vous ay représentées. Sur ces mots que *Christ est la resplendeur de la gloire de Dieu*, il vous diroit que la personne du Redempteur est vne image glorieuse des vertus émerueillables de la Diuinité, & qu'on les peut voir rayonner en luy, comme elles rayonnent eternellement en son Pere. Tellement que sa Bonté, sa Justice, sa Misericorde, sa Sagesse inenarrable & son infinie Vertu, qui sont inuisibles & incomprehensibles en elles mesmes, se peuuent en quelque façon voir à l'œil & toucher à la main dans ce grand & diuin Sauueur. Sur ceux-cy qu'il est la *marque engraüée de la subsistence de la Diuinité*, il faudroit qu'il déployast son eloquence à vous expliquer comment le Seigneur Iesus a dans soy-mesme les traits eter-

nels & ineffaçables de cette admirable existence, par laquelle Dieu non seulement vit éternellement en luy-mesme, & jouit en son essence d'une immortelle félicité, mais par laquelle il fournit encore l'estre à toutes choses, & les remplit chacune selon leur nature de contentement & de bon-heur. Sur ceux-cy, *qu'il soustient toutes choses par sa parole puissante*, ce predicateur sans doute ne manqueroit pas de vous dire que c'est vne magnifique description de cette infinie vertu, par laquelle le Seigneur Iesus conserue en leur estre les cieux & la terre, & toutes les choses qui y sont contenuës, & par laquelle encore il entretient son Eglise, l'illuminant & la sanctifiant par sa parole, & la protegeant contre ses ennemis, jusques à ce qu'enfin il l'amene à la jouissance de son salut. Sur ce que l'Apostre dit, que le Seigneur Iesus *a fait par soy-mesme la purgation de nos pechez*, il magnifieroit l'excellence de son Sacerdoce, & la dignité de sa personne, qui estant infinie en elle-mesme, a donné à son sacrifice vn poids & vn prix infiny. Enfin, sur ce que l'Apostre adjouste que *Christ s'est assis à la dextre de la Majesté es lieux tres-hauts*, ce predicateur le vous représenteroit tout resplendissant d'une lumiere éclatante.

comme celle du Soleil, & assis là haut dans les cieus sur vn trône tout radieux de magnificence, enuironné des legions des saints Anges, & gouuernant de là les cieus & la terre à sa volonté. Representez-vous apres cela que ce mesme homme vient à tirer subitement de deffous sa robe vn ciboire, & qu'en vous montrant là dedans vne hostie consacrée, il vous crie, Le voilà, Chrestiens, ce grand Dieu & ce grand Sauueur, contemplez-le de vos yeux, & luy rendez vos adorations & vos hommages; quelle confusion je vous prie, mettroit-il dans vos esprits, quel fremissement, & à peu que je ne die quelle horreur, de voir tout d'un coup vne si magnifique idée, vne representation si glorieuse de la personne de nostre Seigneur, qui vient de remplir vos esprits d'une veneration & d'une admiration extrême, conuertie en vne chose si petite & si obscure, & qui dans toutes ses apparences exterieures paroist de si peu de prix? Grand Dieu immortel, à quoy en est venuë la Religion Chrestienne, & comment a-t-elle tant degeneré de la splendeur en laquelle elle auoit autrefois esté mise par les Apostres de Iesus Christ? Et qu'on n'apporte point icy ces distinctions d'existence réelle & d'existence sacramentelle, d'exi-

stence visible, & de celle qui ne l'est pas. Toutes ces petites subtilitez-là n'empeschent jamais que ceux à qui Dieu a donné les yeux de leur entendement illuminez, ne reconnoissent bien la difference infinie qu'il y a entre la Majesté de la personne de ce grand Dieu, & vne chose qui n'a pas mesme la ressemblance d'un homme. Non, non, mes Freres, ce n'est pas icy bas en la terre qu'il faut chercher nostre Seigneur Iesus Christ, c'est là haut au ciel. Ce n'est pas entre les mains des hommes contemptibles & mortels, c'est à la dextre de Dieu qu'il est. Ce n'est pas sous vne apparence si méprisable qu'il se presente aux yeux de nos entendemens, c'est tout rayonnant de majesté, & tout environné de gloire. Il n'est point enueloppé sous les especes du pain & du vin. S'il y estoit, elles sont trop foibles & trop minces pour empescher sa gloire de s'y faire voir: elle éclateroit au trauers, ou les dissiperoit & les feroit éuanouir, pour resplendir aux yeux des hommes. Enfin, mes Freres, il n'est plus desormais exposé ny aux outrages des hommes, ny aux autres accidens & odieux & funestes, contre lesquels l'Eglise Romaine cherche tant de precautions: il est dans les cieus des cieus au dessus de toutes

atteintes. C'est là où il faut que nous le
 cherchions des mouuemens de nos ames:
 c'est de là qu'il faut que nous attendions les
 fruicts de sa croix & de sa resurrection, & les
 fauorables effects de son ascension & de son
 introduction dans le lieu tres-saint où habite
 le Pere celeste. En effet, mes Freres, c'est
 du ciel que doit couler en nos consciences le
 sentiment de nostre paix & de nostre recon-
 ciliation avec Dieu, & le goust du fruict de
 la satisfaction qu'il a renduë à la justice de
 Dieu par son sacrifice. Car l'Esprit consola-
 teur vient de là, & c'est de la presence de
 l'Eternel, où sont les sept esprits de Dieu,
 que le Seigneur Iesus l'enuoye. C'est de là
 mesme qu'il faut attendre l'effet de son inter-
 cession en la perseuerance de laquelle nous
 auons besoin, pour nous rendre constans en
 toutes sortes de combats, & pour nous en
 faire remporter vne victoire glorieuse. Car
 ce ne peut estre ailleurs qu'il exerce cette
 fonction d'Intercesseur pour nous enuers
 Dieu, puis que son intercession consiste prin-
 cipalement en son assistance deuant Dieu, &
 en sa glorieuse presence. C'est de là encore,
 & non d'ailleurs, que nous receuons l'esprit
 de sanctification, qui nous reforme & nous
 regenere à son image. Car nostre sanctifica-

tion est vn effect de sa Royauté, qui se des-
 ploye en nos consciences par la presence de
 son Esprit, & qui nous rend dociles & obeis-
 sans au sceptre de sa Parole. Or il ne regne
 que du ciel en bas, & s'il a les résnes de l'uni-
 uers & principalement de nos cœurs en la
 main, c'est de dessus son trône celeste & non
 d'ailleurs qu'il les gouuerne. Enfin c'est de là
 que nous deüons esperer sa protection con-
 tre les ennemis de nostre salut, de quelque
 nature qu'ils puissent estre. Si le monde
 nous veut amorcer par les appas de ses volu-
 ptez, il nous fait par son bon Esprit sauou-
 rer de tout autres biens, dont le goust est si
 merueilleux, que celuy de ceux d'icy bas en
 comparaison est fade. Si le malin nous veut
 surprendre par ses embusches, ou assaillir à
 force ouuerte en excitant des persecutions
 contre nous, Christ nous premunit de son
 Esprit de sagesse & de prudence contre les
 ruses de cét ennemy, & nous arme de celuy
 de force contre la violence de ses assauts; &
 c'est du ciel que nous receuons ce secours,
 qui ne nous peut venir de chose aucune qui
 soit en la terre. Enfin, si la mort mesme nous
 surmonte, comme il est absolument indubi-
 table que nous y succomberons, c'est enco-
 re du ciel que nostre Seigneur descendra,

pour nous faire triompher du sepulcre & de toute sa puissance. Au reste, chers Freres, il ne nous faut pas contenter de chercher nostre Seigneur Iesus là haut, il y faut aussi aspirer, selon les belles esperances que luy-mesme nous a données. Car il y a bien certes quantité de raisons tirées de la consideration de sa personne, & de celle de sa charge, & des necessitez de ses Fideles qui sont en la terre, pour lesquelles il a deu monter au ciel. Mais il y en a encore vne autre que je n'ay point touchée, & qui nous concerne tres-particulierement: c'est qu'il a fallu qu'il y soit monté pour y estre nostre avantcoureur & y preparer nostre place. *Vostre cœur ne soit point troublé*, disoit-il autrefois à ses disciples, & en leur personne à nous tous: *vous croyez en Dieu, croyez aussi en moy. Il y a plusieurs demeurances en la maison de mon Pere; s'il estoit autrement je le vous eusse dit: je vay pour vous y preparer lieu. Et quand je m'en seray allé, & vous auray préparé le lieu, je retourneray derechef, & vous receuray à moy, afin que là où je suis, vous soyez aussi.* Et l'Apostre au chap. 6. de l'Epistre aux Hebreux. *Nous auons, dit-il, nostre refuge à obtenir l'esperance qui nous est proposée; laquelle nous tenons comme vne ancre seure & ferme de l'ame; & penetrant*

Jusqu'au dedans du voile : où Iesus est entré comme avantcoureur pour nous. Et il est, en montant au ciel, non seulement l'avantcoureur, mais le modèle de nostre gloire. Car comme nous avons porté l'image du premier homme, nous devons porter celle du second : comme la communion que nous avons avec le premier Adam, nous rend terrestres comme luy, & habitans de la terre, celle que nous avons avec le second nous rend celestes comme luy, & nous donne dès maintenãt la qualité de bourgeois des cieux, tant l'esperance que nous avons d'y parvenir est indubitable. En effect, comme de la resurrection de Christ, l'Apostre argumente à la nostre, en vertu de la communion que nous avons avec luy, de forte qu'il ose bien prononcer que si nous ne ressuscitons point, Christ n'est point ressuscité ; de l'exaltation de Christ là haut nous pouvons tirer cette conséquence avec vne entiere certitude en vertu de la mesme communion, que si nous n'y sommes pas receus, Christ aussi n'y est point monté, & qu'il ne s'est point assis à la dextre de son Pere. Or maintenant, dit l'Apostre, Christ est ressuscité ; maintenant, pouvons-nous dire, Christ a esté esleué en haut : ses disciples l'ont veu de

leurs yeux, & l'ont attesté à tout l'univers, & nous auons senty l'effet de cette glorieuse Ascension : & partant ne doutons pas que nous n'y voyions sa gloire. Et c'est ce qui fait que l'Apostre, au chap. 2. de l'Epistre aux Ephesiens, considere la resurrection de Christ, & son Ascension au Ciel, & son assiette à la dextre de son Pere, comme nous appartenant, & comme si nous estions déjà glorifiez en sa personne. *Du temps mesmes, dit-il, que nous estions morts en nos fautes, Dieu nous a viuifiez ensemble avec Christ, par la grace duquel vous estes sauuez. Et nous a ressuscitez ensemble, & nous a fait seoir ensemble es lieux celestes en Iesus Christ.* Mais si nous y aspirons, mes Freres, il faut que ce soit par les voyes que luy mesme nous a tracées, & perseuerer constamment en cette course qu'il nous a donné de commencer, jusqu'à ce que nous soyons paruenus au bout de la carriere. Car c'est, non à la foy seulement, mais à la perseuerance en la foy, que le salut est promis. *Celuy qui vaincra, dit le Seigneur, & qui est celuy qui vainc sinon celuy qui perseuere jusques à la mort? Je le feray asseoir avec moy sur mon trône.* Pour cela il faut imiter la sainteté de sa vie, car c'est dans vne bonne conscience que se conserue
le

le précieux depost de la Foy. Pour cela il faut renoncer aux corruptions du monde, car il n'a eu aucun commerce avec elles, & il s'en est toujourn tenu infiniment éloigné. Aussi est-il certain, Freres bien-aimez, qu'entre les corruptions du siecle, & la gloire de là haut, il y a vne repugnance & vne contrariété tout à fait irreconciliable. Pour cela il se faut mesmes en quelque sorte destacher des contentemens qui nous sont permis. Non pour nous en priuer entierement : car ils ont esté créez afin que nous en vsions; mais pour ne nous y abandonner pas, & pour en reconnoistre la vanité, & pour mesmes ne les gouter sinon autant que nous y goustons quand & quand la bonté de nostre Seigneur qui nous les fournit liberalement, & qu'ils seruent à nous éleuer vers l'esperance des biens eternels & imperissables. Pour cela enfin il se faut resoudre à subir volontairement, & gayement toutes les incommoditez, & à souffrir toutes les persecutions auxquelles la profession du saint Euangile est exposée. Car le Seigneur Iesus nous en a montré l'exemple, quand il ne s'est point rebuté des difficultez qu'il a rencontrées en sa course : quand il ne s'est point cōtristé de la contradiction des pecheurs; & quand il s'est resolu à la mort pour

le salut du genre humain & pour la confirmation de la verité celeste. N'aimons donc pas trop cette vie corporelle, & ne craignons pas la mort. Car il faut despoüiller ce corps mortel icy pour estre reuestu de l'immortalité, & deposer dans la poudre de la terre ces qualitez corruptibles & naturelles que nous auons maintenant, pour pouuoir estre participant de l'incorruption, comme le saint Apostre le nous enseigne. De sorte qu'il ne nous est pas seulement ineuitable, mais il nous est expedient de mourir, afin que ce mortel icy soit englouty par la vie. Sur tout, mes Freres, ayons perpetuellement en l'esprit l'idée de la gloire de nostre Sauueur. Car il sera impossible qu'en la contemplant attentiuement des yeux de l'entendement, nous n'en sentions dès maintenant vne irradiation sensible, qui viuifiera en nous l'esperance, & qui nous portera à la sainteté, jusques à ce que nous soyons transformez là haut au Ciel en l'image de sa gloire. A luy qui nous en a donné l'esperance, comme au Père & au S. Esprit, vn seul Dieu benit eternellement, soit gloire, force & empire aux siecles des siecles:
 A M E N.